

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 30 Octobre 2019 P.V. N° 12

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : MM. Pierre COLETTI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Yves MOLINES

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

CHANGEMENT D'HORAIRE

FC LA SEYNE : demande le report du match de D4 poule A contre ENTENTE PIVOTTE SERINETTE TOULON du 03/11/2019 au 17/11/2019.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 17/11/2019 à 12h00.

Matches à jouer

A jouer le 17 Novembre 2019

D2 poule B

BESSE SPORTS 1 / LOGUES Et S 1 du 20/10/2019 (50154.1)

D3 poule B

BESSE SPORTS 2 / ST MAXIMIN O 2 du 20/10/2019 (50286.1)

D4 poule A

FC LA SEYNE 2 / PIVOTTE SERINETTE 1 du 03/11/2019 (50496.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

RIANS U S 1 / CSK OF VAL ROUGIÈRES 1 du 20/10/2019 (51993.1)

A jouer le 8 Décembre 2019

D4 poule A

BANDOL US 1 / YOUNG CARITAS du 03/11/2019 (50491.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2^{ème} Parution

D3 poule C :

CALLAS CANTON A S 1 / PUGET S/ARGENS F C 2 du 20/10/2019 (50354.1)

*Prochaine Réunion
Mercredi 6 Novembre 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO